

un inconvénient. Au contraire, elle sauverait bien des familles dont les enfants pourraient être élevés à l'abri de ce danger. Il ne faut pas oublier qu'en pareille matière, c'est l'occasion qui le plus souvent fait le larron.

Un autre service que nos gouvernants pourraient rendre, serait de poursuivre la diminution des débits dans les villes par une taxe encore plus onéreuse. Moins nombreux, ils peuvent être mieux surveillés, et les tentations sont moins fréquentes, les occasions étant plus éloignées.

C'est ce qui a lieu en certains endroits des Etats-Unis, et ce système a donné, dit-on, d'excellents résultats. Ainsi, la Pensylvanie a adopté en 1887 une législation qui, outre des taxes très fortes, exige des cautions considérables pour accorder une licence et exclut complètement les prête-noms des brasseurs et des distillateurs. Conséquence : au bout de six mois, un grand nombre de ces boutiques malfaisantes avaient fermé leurs portes.

Imitons et perfectionnons cette législation en l'adaptant à notre état social ; surtout propageons, encourageons les sociétés de tempérance, et nous arriverons à des résultats cent fois plus satisfaisants qu'avec la prohibition totale qui, du reste, n'est pas réalisable, n'est qu'une pure utopie.

D. G.

Heureux présage.

Ce n'est pas seulement en Angleterre que le mouvement d'union à l'Eglise catholique, qui a fait en ces derniers temps de si consolants progrès, s'accroît de jour en jour et opère des rapprochements si merveilleux : le même courant et le même besoin d'unité se manifestent ailleurs.

Il nous est tombé sous la main un tout récent ouvrage sur la *Grâce* (1), imprimé par la Société des sciences de Christiania (capitale de la Norvège), société composée exclusivement de protestants. Dans cet ouvrage, l'auteur, que l'on considère comme le représentant le plus autorisé du protestantisme scandinave, entreprend d'établir que si la doctrine de Luther sur la

(1) *De Gratia Christi et de libero arbitrio*. — S. Thome Aquinatis doctrinam breviter exposuit atque eum doctrina definita et eum sententiis protestantium comparavit DR. K. KROGH-TONNING.